

Absences justifiées :

en 1889—1890, 563761, soit 19,6 en moyenne par élève ;
 en 1890—1891, 460082, soit 16,1 par élève ;
 donc différence *en faveur* de 1890—1891 : 103679, soit 3,5 par élève.

Absences justifiées pour impossibilité matérielle de l'enfant de fréquenter l'école (maladie, art. 8) :

en 1889—1890, 469502, soit 16,3 par élève ;
 en 1890—1891, 361390, soit 12,7 par élève ;
 donc, différence *en faveur* de 1890—1891 : 108112, soit 3,6 par élève.

Absences justifiées par suite de dispenses accordées en vertu de l'art. 11 de la loi organique ou de l'art. 9 de la loi de 1881 sur l'enseignement obligatoire :

en 1889—1890, 94259, soit 3,3 par élève ;
 en 1890—1891, 98692, soit 3,4 par élève ;
 donc, différence *en défaveur* de 1890—1891 : 4433, soit 0,1 par élève.

Absences non justifiées :

en 1889—1890, 131610, soit 4,6 par élève ;
 en 1890—1891, 125130, soit 4,4 par élève ;
 donc, différence *en faveur* de 1890—1891 : 6480, soit 0,2 par élève.

La grosse différence en faveur de la dernière année scolaire par rapport aux absences justifiées *pour maladie* doit être attribuée à la disparition du fort contingent fourni l'année précédente par l'influenza. Entre l'accroissement d'alors de cette catégorie d'absences (109411) et le décroissement d'aujourd'hui (108112) il y a à peu près balance.

Les *maladies épidémiques* qui sévissent de préférence parmi la jeunesse scolaire peuvent bien se relâcher, elles ne disparaissent jamais complètement. Quelques localités en ont été particulièrement atteintes l'année dernière ; entre autres, Reisdorf, Bigelbach, Osweiler, Niederdonven, Gon-